



15ème législature

Question N° : 40098	De M. Jean-François Eliaou (La République en Marche - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > fonction publique hospitalière	Tête d'analyse > Psychologues hospitaliers	Analyse > Psychologues hospitaliers.
Question publiée au JO le : 13/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-François Eliaou interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des 13 400 psychologues de la fonction publique hospitalière, dans le cadre des revalorisations salariales liées au Ségur de la santé. Il souligne le fait que, en l'état actuel, ces métiers ont été exclus des revalorisations du Ségur, comme l'ont rappelé par courrier à M. le député plusieurs collègues de psychologues de l'Hérault. Dans ce contexte, M. le député interroge M. le ministre sur les mesures envisagées pour soutenir les conditions matérielles d'exercice et de rémunération des activités de psychologue et de psychiatrie dans la fonction publique hospitalière. Il l'alerte sur les risques liés à l'exclusion de ces professions des revalorisations liées au Ségur de la santé et l'interroge sur les perspectives envisagées pour revaloriser les rémunérations de ces professionnels de santé.